

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 21 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	8
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 21 octobre 2010 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 15 octobre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Bernard CHAMBAUDRY - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Gérard DELIGNE - M. Jérôme MOUHOT – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSEES

M. Patrick SEDLACEK donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS - M. Serge LEBRETON donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER – Mme Sylvie MAMET donne pouvoir à Mme Marie-Paule ANCELIN - M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à M. Jean-François VALEGEAS - M. Jean-Marie MASSON donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH – M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Jeanine PROVOST donne pouvoir à M. Michel JAYAT –

ETAIENT ABSENTES

Melle Brigitte BONNEAU - Mme Dominique HALLEY -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX	N°151
MARCHE V 2006.040	
AVENANT N°1 au lot 1	

Par marché signé le 19 septembre 2006, visé le 27 septembre 2006, la Ville a confié à DALKIA France, dont le siège social est 37 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny - 59350 Saint André, l'exploitation et la maintenance des installations de production de chauffage, d'ECS (eau chaude sanitaire), de traitement d'air, de production et de distribution de froid.

Lors de la séance du 23 septembre 2010, Monsieur le Rapporteur a présenté au Conseil Municipal un projet d'avenant n°1 au lot 1 portant sur les nouvelles conditions de gestion des installations

thermiques compte tenu de la suppression d'équipements et l'intégration d'équipements nouveaux et modifiant les bordereaux de prix unitaires joints au marché.

Par ailleurs, cet avenant a également pour objet l'intégration au marché de la TICGN (taxe intérieure sur la consommation du gaz naturel) suite à la modification du champ d'application de cette taxe à compter du 1er janvier 2009.

Au lendemain du Conseil, DALKIA a adressé un courrier dans lequel le prestataire attire l'attention du Conseil sur les dernières évolutions des marchés du gaz. Le prix du gaz sur le marché dérégulé a enregistré une baisse régulière. Le prestataire propose à la Ville de bénéficier de cette situation et de tarifs avantageux sur le marché dérégulé permettant de réaliser une économie sur la facture énergétique. Ce prix serait garanti jusqu'au 31 décembre 2014. Pour bénéficier de cette disposition, la décision de la Collectivité doit être prise avant le 31 octobre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCEPTÉ de reporter à la présente séance, l'analyse de l'avenant n°1 présenté au Conseil Municipal du 23 septembre et d'intégrer dans une seule et même délibération portant :

- sur les nouvelles conditions de gestion des installations thermiques et sur l'intégration de la TICGN.
- sur la dérégulation du prix du gaz selon la proposition du prestataire DALKIA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

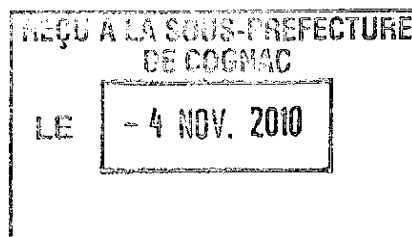
FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS



projet

AVENANT N°1 au MARCHE V 2006.040 - lot 1

Entre les soussignés :

LA VILLE DE COGNAC - Hôtel de Ville - représentée par Monsieur Michel GOURINCHAS - Maire, dûment autorisé par délibération du conseil Municipal du 21 octobre 2010,

Ci après désignée : **LA COLLECTIVITE**
d'une part,

et

DALKIA FRANCE - S C A au capital de 220.047.504 euros dont le siège social est : 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 SAINT ANDRE inscrite au Registre du Commerce de LILLE sous le n° 456 500 537 - Représentée par : Monsieur Benoît GUIBLIN, Directeur du CENTRE POITOU MAINE TOURAINE - 25, rue Michel Colombe - BP 2959 - 37029 TOURS CEDEX,

Ci après désignée : **LE TITULAIRE**
d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

1/ Sont supprimés du marché les équipements suivants :

- le logement de la piscine (Marché type PF) : loué à un particulier
- le logement du CYRC (Marché type PF) : loué à un particulier
- le logement de la bibliothèque (Marché type PF) : loué à un particulier
- le logement des Récollets (Marché type PF) : loué à un particulier
- le logement 9 rue de la Prédasse (Marché type PF) : loué à un particulier
- La résidence de la Faïencerie, 22 rue de Crouin (Marché type CPI) : transféré à l'Association "Ensemble pour la Résidence"
- Les vestiaires "Tridim" du stade Félix Gaillard (Marché type CPI) : transférés à la Communauté de Communes
- la production Eau chaude au gaz pour la salle rue de la Groie (Marché type CPI) : changement de type d'énergie utilisé

2/ Sont intégrés les équipements suivants :

- la salle d'aïkido et la salle de tennis de table - place de la Salle Verte
- la médecine scolaire
- la Halte de nuit
- les serres de Jarnouzeau
- la production Eau chaude sanitaire électrique pour la salle rue de la Groie
- les anciens Abattoirs
- la chaufferie du golf de Cognac

En conséquence les bordereaux des prix du marché annexés à l'acte d'engagement du lot 1 sont annulés et remplacés par les nouveaux bordereaux de prix joints en annexe au présent avenant.

3/ Redevances P1 (Chauffage et ECS)

Il sera appliqué une remise de 4,00 €/MWh PCS sur les prix du MWh et du m3 ECS.

Ro = 4,00 €/MWh PCS (Prix ferme et non révisable)

Cette remise s'appliquera dans la formule de révision des prix comme ci-après article 2.3 et s'inscrira suivant votre rythme de facturation habituel.

Révision des prix

Les formules de révision relatives aux redevances P1 (chauffage) et E1 (ECS) seront modifiées comme suit :

$$P1 = P1o \times \frac{(C - Ro)}{Co}$$

P1 : Est le nouveau prix du MWh

P1o : Est le prix initial du MWh

Co : Est la valeur initiale du combustible de référence

C : Est la valeur finale du même combustible

Ro : Est la Remise de 4,00 €/MWh PCS

$$E1 = E1o \times \frac{(C - Ro)}{Co}$$

E1 : Est le nouveau prix du m3 d'Eau Chaude Sanitaire

E1o : Est le prix initial du m3 d'eau chaude sanitaire

Co : Est la valeur initiale du combustible de référence

C : Est la valeur finale du même combustible

Ro : Est la Remise de 4,00 €/MWh PCS

Actualisation triennale du P1

La formule de prix P1 prend effet pour une durée de trois ans (ci-après la « Première Période Triennale ») à compter de la prise d'effet du présent avenant.

Trois mois avant l'échéance de la Première Période Triennale, la formule de prix P1 sera réactualisée en fonction de la meilleure offre de prix de gaz disponible, pour la Nouvelle Période Triennale, définie comme la période de trois ans démarrant trois ans après la prise d'effet du présent avenant.

La formule de prix P1 réactualisée sera alors en vigueur jusqu'au terme du contrat si la durée résiduelle du Contrat est inférieure à une durée de 3 ans, ou pour une nouvelle période de trois ans.

4/ De l'intégration au marché de la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation du Gaz Naturel)

La TICGN est appliquée sur les consommations de gaz dès le 1 MWh livré depuis le 1er janvier 2009 (Loi de finances rectificative pour 2007 - Article 266 quinquies du code des douanes) mais ne sera appliquée qu'à compter du 01/01/2010.

Cette taxe sera calculée tous les ans en fonction des consommations de gaz et elle sera refacturée à l'euro l'euro

ARTICLE 2 - CLAUSE GENERALE

Les dispositions du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant restent normalement applicables.

Fait à COGNAC
le
en deux exemplaires.

LE TITULAIRE
DALKIA FRANCE
Centre Poitou Maine Touraine
Le Directeur,

LA COLLECTIVITE
Le Maire,

Benoît GUIBLIN

Michel GOURINCHAS

- Annexe 1 -

Marché de type CPI

MARCHÉ DE BASE ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement: Lot 1 BORDEREAU DES PRIX

site	Surface chauffée (m²)	Délai d'astreinte	Propriétaire	NB (MWh PCS) pour 1925 DJU	P1C €/HT/MWh	P1EC €/HT/m3	q kWh/m3	P2C €/HT/an	P2EC €/HT/an	P2 autres équipements €/HT/an	P3 €/HT/an
1 - Parc des sports		4h semaine 2h WE	Mairie	102	36,45 €	4,68 €	128,40	182,65 €	494,68 €		94,62 €
2 - Stade Jean Martinaud		4h semaine 2h WE	Mairie	80	37,05 €	4,76 €	128,40	374,71 €	234,20 €		145,36 €
3 - Centre de loisir du petit parc	573	2h	Mairie	62	36,55 €			679,22 €			41,14 €
5 - Villa Francois 1er	2 892	2h	Mairie	251	35,73 €			439,40 €			246,83 €
7 - foyer de la faïencerie											
10 - Crèche Gribouille		2h	Mairie	39	36,22 €			716,33 €	109,05 €		172,78 €
11 - Maison de l'enfance- crèche familiale		2h	Mairie	30	36,24 €	4,65 €	128,40	273,32 €	30,37 €		53,48 €
12 - Centre social de Crouin		2h	Mairie	71	36,39 €	4,67 €	128,40	542,93 €	322,82 €		63,08 €
14 - Salle de sports de la Groie		4h	Mairie	54	38,21 €			270,76 €	70,71 €		142,62 €
18 - Rased crouin		2h	Mairie	79	36,31 €			572,14 €			164,56 €
22 - Stade Velodrome		4h	Mairie	69	38,74 €	4,97 €	128,40	384,81 €	102,62 €		71,31 €
24 - Centre de loisir la Ferie	553	2h	Mairie	96	36,03 €	4,63 €	128,40	258,09 €	620,14 €		229,01 €
26 - vestiaire tridim											
33 - Salle de Judo Alcide Gibaud	1 217	2h	Mairie	178	35,78 €	4,59 €	128,40	662,27 €	395,04 €		340,08 €
34 - salle pierre Lucquiaud	1 300	2h	Mairie	530	35,66 €	4,59 €	128,40	831,24 €	109,05 €		266,03 €
35 - Centre d'animation	1 714	2h	Mairie	153	35,66 €			920,30 €	109,05 €	411,50 €	75,42 €
36 - crèche Pomme d'api		2h	Mairie	119	35,40 €	5,68 €	160,49	716,37 €	73,10 €		115,19 €
37 - hôtel de ville	1 600	2h	Mairie	300	35,18 €	4,52 €	128,40	919,88 €	42,46 €		145,36 €
39 - Bâtiment CIO CMPP	1 000	2h	Mairie	101	35,34 €			598,50 €			108,33 €
41 - Stade de la Belle Allée	400	4h semaine 2h WE	Mairie	76	35,60 €	4,57 €	128,40	749,84 €	438,29 €		120,67 €
43 - Musée Art - Histoire	2 000	2h	Mairie	259	35,65 €			460,62 €			75,42 €
44 - Marché couvert	2 400	4h	Mairie	192	35,83 €			799,43 €			119,30 €
45 - Les Récollets	1 350	2h	Mairie	227	35,54 €			503,04 €			85,02 €
47 - Bibliothèque municipale	2 454	2h	Mairie	172	35,50 €			842,25 €		1 366,19 €	326,37 €
48 - Maison de Quartier Jules Ferry	340	2h	Mairie	48	37,18 €			504,97 €			108,33 €
49 - Musée des arts de Cognac		2h	Mairie	678	37,22 €			736,18 €		2 057,51 €	31,54 €
50 - salle verte		4h	Mairie	80	37,42 €	4,57 €	128,40	600,00 €	150,00 €		100,00 €
53 - Services Techniques (bureaux)	2 200	2h	Mairie	323	35,25 €			1 036,29 €			257,80 €
54 - Foyer Alain de Raimond		2h	Mairie	638	34,07 €	5,47 €	160,49	1 579,94 €	232,73 €		296,20 €
55 - Rased Paul Bert		2h	Mairie	26	37,96 €			473,15 €			23,31 €
58 - Crèche Saute Grenouille	290	2h	Mairie	38	37,49 €	4,81 €	128,40	165,57 €	30,66 €		34,28 €
97 - Les abattoirs	480	2h	Mairie	185	35,78 €			662,27 €			340,08 €
TOTAL	22 763							18 456,47 €	3 414,97 €	3 835,20 €	4 393,62 €

Tarifification gaz

Tarif	B2I
Niveau	2

Poste P1C : prix relatif à la production de chaleur nécessaire au chauffage des locaux

Poste P1EC : prix relatif à la production de chaleur nécessaire pour la production d'1 m3 d'ECS

Poste P2C : prix relatif au poste P2 pour les installations de production et de distribution de chauffage selon description CCTP

Poste P2EC : prix relatif au poste P2 pour les installations de production d'ECS

Poste P2 autres équipements : prix relatif au poste P2 pour les installations de traitement d'air, de production de froid.. selon description au CCTP

Poste P3 travaux : prix relatif au poste P3

MARCHE DE BASE

ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement: Lot 1

BORDEREAU DES PRIX

site	Surface chauffée (m²)	Délai d'astreinte	Propriétaire	NB (MWh) pour 1925 DJU	P1C €/HT/MWh	P1EC €/HT/m3	q kWh/m3	P2C €/HT/an	P2EC €/HT/an	P2 autres équipements €/HT/an	P3 €/HT/an
9 - Salle Jules Michelet		4h	Mairie		37,48 €			476,69 €			24,68 €
25 - Nouvelle Cuisine centrale		2h	Mairie								
40 - Espace 3000		2h	Mairie		34,15 €	5,48 €	160,49	2 165,79 €	1 207,25 €	6 297,84 €	348,31 €
51 - La glacière		4h	Mairie		37,80 €			462,55 €			75,42 €
52 - La salamandre	2 200	2h	Mairie		36,04 €			1 436,51 €		2 205,65 €	56,22 €
TOTAL								4 541,54 €	1 207,25 €	8 503,49 €	504,63 €

Tarification gaz	Tarif	B2I
	Niveau	2

Poste P1C : prix relatif à la production de chaleur nécessaire au chauffage des locaux
 Poste P1EC : prix relatif à la production de chaleur nécessaire pour la production d'1 m3 d'ECS
 Poste P2C : prix relatif au poste P2 pour les installations de production et de distribution de chauffage selon description CCTP
 Poste P2EC : prix relatif au poste P2 pour les installations de production d'ECS
 Poste P2 autres équipements : prix relatif au poste P2 pour les installations de traitement d'air, de production de froid .. selon description au CCTP
 Poste P3 travaux : prix relatif au poste P3

MARCHE DE BASE
ANNEXE 1 à l'Acte d'Engagement: Lot 1
BORDEREAU DES PRIX

site	Surface chauffée (m²)	Délai d'astreinte	propriétaire	NB (MWh) pour 1925 DJU	P1C €HT/MWh	P1EC €HT/m3	q kWh/m3	P2C €HT/an	P2EC €HT/an	P2 autres équipements €HT/an	P3 €HT/an
56 - Local CFDT		4h	Mairie					212,14 €			16,46 €
60 - Bureau stationnement payant		4h	Mairie					70,71 €			4,11 €
63 - La Passerelle		2h	Mairie					121,12 €			15,08 €
64 - Local FO		4h	Mairie					70,71 €			8,23 €
65 - Logement stade de la belle alliée		4h	Mairie					70,71 €			8,23 €
66 - Maison du Temps libre		2h	Mairie					121,12 €			21,94 €
67 - Police Municipale		4h	Mairie					95,92 €			16,46 €
68 - Salle de tennis de table	650	2h	Mairie					269,32 €	150,00 €		108,97 €
69 - Service des Sports		2h	Mairie					127,89 €			12,34 €
70 - Stade de Crouin (vestiaires)		2h	Mairie					134,66 €			16,46 €
19 - Serres de Jarnouzeau *		2h	Mairie					1 209,59 €			94,85 €
71 - Maison de quartier Saint Jacques		2h	Mairie					95,45 €			
72 - Maison de quartier CROUIN		2h	Mairie					42,42 €			
73 - Maison de quartier Saint Martin		2h	Mairie					95,45 €			
74 - Maison de quartier Saint Antoine		2h	Mairie					95,45 €			
75 - Epicene Sociale		4h	Mairie					106,06 €			
76 - FCPE		4h	Mairie					95,45 €			
77 - Le Chaudron		2h	Mairie					81,31 €			
78 - PEEP		4h	Mairie					95,45 €			
79 - Service des Jardins (Jardin Public)		2h	Mairie					106,06 €			
80 - Logement 13 rue de la Prédasse		4h	Mairie					95,45 €			
81 - Logement 9 rue de la Prédasse		4h	Mairie								
82 - Logement Bibliothèque		4h	Mairie								
83 - Logement BLUES PASSION		4h	Mairie					95,45 €			
84 - Logement Cimetière de Crouin		4h	Mairie					113,13 €			
85 - Logement Cimetière de Breuil		4h	Mairie					113,13 €			
86 - Logement Concierge HDV		4h	Mairie					113,13 €			
87 - Logement CYRC		4h	Mairie								
88 - Logement des Récollets		4h	Mairie								
89 - Logement Parc des Sports		4h	Mairie					95,45 €			
90 - Logement Piscine		4h	Mairie								
91 - Logement rue Cagouillet		4h	Mairie					113,13 €			
92 - Logement rue de Metz		4h	Mairie					113,13 €			
93 - Logement rue Pluméjeau		4h	Mairie					106,06 €			
94 - Logement Vélodrome		4h	Mairie					81,31 €			
95 - Médecine scolaire		4h	Mairie					100,00 €			
96 - Halte de nuit		4h	Mairie					150,00 €			
TOTAL								4 606,36 €	150,00 €		323,13 €

* installation connectée à un réseau de chaleur les autres installations sont électriques

Tarification gaz	Tarif	B2I
	Niveau	2

Poste P1C : prix relatif à la production de chaleur nécessaire au chauffage des locaux

Poste P1EC : prix relatif à la production de chaleur nécessaire pour la production d'1 m3 d'ECS

Poste P2C : prix relatif au poste P2 pour les installations de production et de distribution de chauffage selon description CCTP

Poste P2EC : prix relatif au poste P2 pour les installations de production d'ECS

Poste P2 autres équipements : prix relatif au poste P2 pour les installations de traitement d'air, de production de froid... selon description au CCTP

Poste P3 travaux : prix relatif au poste P3